

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 JANVIER 2022

RÉSOLUTION n° 2022 – 03

**Désignation des président(e)s du Comité consultatif de la forêt communale,
du Comité consultatif des forêts d'outre-mer
et désignation du (de la) président(e) du Comité d'audit**

Vu les résolutions n° 2011-04 et n° 2011-10 portant création et organisation du Comité consultatif de la forêt communale ;

Vu la résolution n°2016-09 portant création et organisation du Comité consultatif des forêts d'outre-mer ;

Vu la résolution n°2016-10 portant désignation des présidents du Comité consultatif de la forêt communale et du Comité consultatif des forêts d'outre-mer ;

Vu la résolution n°2021-04 du 11 mars 2021 créant et fixant les modalités de fonctionnement du Comité d'audit ;

Sur proposition du Directeur général et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'administration,

confie la présidence du Comité consultatif de la forêt communale à Monsieur Dominique JARLIER, représentant des collectivités forestières et Président de la FNCoFor ;

confie la présidence du Comité consultatif des forêts d'outre-mer à Monsieur Jean-Yves CAULLET, représentant du Premier ministre ;

confie la présidence du Comité d'audit à Madame Monique SALIOU, représentante des organismes de contrôle (Cour des comptes) ;

demande aux trois président(e)s nouvellement désigné(e)s de l'informer des membres de chacun des comités.

La résolution n° 2016-10 du 12 octobre 2016 est abrogée.

La résolution n° 2021-04 du 11 mars 2021 est aussi abrogée en ce qu'elle nomme la représentante de la Cour des comptes, présidente du comité d'audit.

Le Président du Conseil d'administration,


Jean-Yves CAULLET